Image not found or type unknown

Qui a tué le Colonel Combo Ayouba ?

Fiche pratique publié le **18/08/2010**, vu **5218 fois**, Auteur : SAID ISSA

Tout coule comme une rivière, le phénomène de l'insécurité aux Comores n'a jusqu'alors pas trouvé un remède. Si l'on accorde une attention sur le paysage juridique et judiciaire comorien, l'on peut constater certes, des instruments judiciaires insuffisants capables de faire Rétablir l'ordre dans le sol comorien. Il est tout à fait naturel qu'on peut assister à une émergence à des actes criminels, bien qui sont des cas très rares dans le sol comorien. Mais ce qui me préoccupe ici, ce sont les sorts réservés aux victimes et aux criminels commettant des infractions. Comme c'est le cas de l'assassinat du Colonel Combo dont Les faits méritent d'être précisément exposés au regard de leur complexité.

En l'espèce, le colonel Combo Ayouba, a été assassiné le 13 juin par des inconnus à son domicile de Moroni (capital des Comores). Le colonel Combo Ayouba était chef de corps au sein de l'Armée nationale de développement (AND), l'armée comorienne, et l'un de ses plus haut-gradés. Originaire de l'île d'Anjouan, considéré au sein de l'état-major plutôt comme un proche du président Sambi, il était l'un des rares anciens membres de la garde présidentielle formée dans les années 1980 par le mercenaire français Bob Denard, encore en activité au sein de l'armée, et à ce niveau de responsabilité.

Alors que cet assassinat intervenait dans un contexte de vive tension politique aux Comores, après la prolongation contestée au-delà du 26 mai dernier du mandat du président Ahmed Abdallah Sambi. Au lendemain de cet assassinat, l'exécutif, en particulier le président Sambi avait déclaré qu'il allait jusqu'au bout de sa logique pour élucider aux Comoriens la réalité de cette affaire. Dans ce même onde d'optique, le parquet de Moroni avait à son tour annoncé qu'il allait ériger une commission d'enquête en l'occurrence la police judiciaire, pour trouver le(s) auteur(s) cet acte criminel. A peine deux mois, rien ne sonne aux environs des comoriens au point de dire que l'enquête est à présent, au point morte.

Le colonel a été tué par ses collaborateurs ? A-t-il été victime à des suites d'un compromis politique? Ou tout simplement s'agissait-il d'une guerre de succession ? En fait il existe parmi ces questions, une ou plusieurs réponses témoignant la vérité de cette affaire. Dans cet article, je privilégie d'élucider une seule thèse pouvant expliquer l'assassinat du Colonel.

Des malentendus et incompréhensions de clan?

Depuis son accession à la magistrature suprême, le président Sambi a pu incarner un régime de paix et de sécurité. Il s'est montré impérial et autoritaire durant ses deux premières années de présidence. Mais durant ces deux dernières années, Sambi semble affaiblit par la pression des politiques comoriens suite à son initiative de la reforme constitutionnelle, voulant prolonger son mandat à 5 ans au lieu de 4 ans auparavant.

Cette idée manifestée par le Chef de l'Etat comorien, demeure une ambition personnelle et politique. Ceci s'explique par le fait qu'il a passé juste 2 ans à se consacrer à résoudre la crise anjouanaise et, a jugé par ailleurs utile de prolonger son mandat, avec l'idée d'harmoniser les

mandats et les élections pour diminuer les charges financières et de continuer l'aventure de ses projets électoraux, une idée qui fédère tout le monde. en Mai 2009, ce referendum a été soumis aux comoriens à l'initiative du Chef de l'Etat en vue de reformer la constitution. Sambi l'en emporter haut et fort, malheureusement ce referendum fut partiellement un échec dont, la prolongation de son mandat, alors que les résultats ont été validé par la haute cour juridiction comorienne, à savoir la Cour constitutionnelle.

Depuis cette validation des résultats de ce référendum, l'opposition et la partie de la présidence (la mouvance présidentielle) continue de s'affronter durant cette période. L'opposition doutait que Sambi veut s'éterniser au pouvoir, alors que ce n'était même pas l'intention du Président. C'est à partir de cette confrontation et tension politique que Sambi appel ses siens, notamment militaires à s'allier à ses cotés, pour peur qu'un coup d'Etat militaire s'érige à son égard comme se fut le cas en 1999. Il a par ailleurs intensifié ses Discours de sensibilisation aux cotés des comoriens de ne pas céder à la violence et même au coté des militaires de bien vouloir veiller à l'ordre public.

Après tant des tractations entre politique et politique et entre militaire et militaire, l'émergence d'une division de clan, en particulier de l'AND, se forme. A l'image aux malentendus et incompréhensions qui se sont déclenchés autour du Général Salimou , jusqu'ici chef d'Etat major de l'AND, le colonel Abdoulbastoi ahmed Abdou, jusqu'ici Chef du cabinet militaire à la présidence de la République et le Directeur de cabinet du chef de l'Etat, chargé de la défense, Mohamed Bacar Dossar.

En l'espèce, le Général Salim venait d'adresser le 27 avril dernier, une lettre au Directeur de cabinet du chef de l'Etat, chargé de la défense, Mohamed Bacar Dossar, accusant son frère, le colonel Abdoulbastoi Ahmed Abdou de vouloir l'assassiner. Dans cette lettre publiée dans la presse comorienne, nous pouvons relever trois cas de figure qui peuvent nous intéresser.

D'abord, le seul général de l'AND affirme « *en outre que cette surveillance se fait avec la bénédiction du Directeur de cabinet du chef de l'Etat chargé de la défense, Mohamed Bacar Dossa »r*. Ensuite peut-on lire l'affirmation de Salim de la survenance des *« conséquences graves qui peuvent découler du fait de monter des anjouanais contre les grands comoriens ».* Enfin pour conclure sa lettre, Salim manifeste une voix farouche en déclarant que « *je vous attends de pied ferme avec ces hommes prétendument à votre solde que vous préparer à m'éliminer »*. Resté muet sur cette affaire, le chef de l'Etat comorien s'ingère afin de trouver un lieu d'attente entre ces deux officiers de l'armée. Chose faite, les deux officiers se sont engagés dans un accord de principe de réconciliation devant le chef de l'Etat à œuvrer pour le bon fonctionnement de l'institution militaire par le respect de l'obligation de resserve dont le manquement à été à l'origine de ce conflit.

Suite à cet engagement, le président Sambi a mis en place un comité de suivi devant faire respecter les termes dudit accord et parmi les membres de ce comité, nous pouvons noter la présence du défunt colonel Combo. Ces membres dudit comité ont été confié une mission de rétablir l'ordre et la discipline au sein de l'institution militaire.

Admettons que d'après ces faits conflictuels entre politique et politique et entre militaire et militaire, la situation s'avère délicate. L'imagination portée à ces situations témoigne une mascarade d'un conflit entre clan pro et non pro sambiste. Y a ceux qui voulaient faire régner en mettant comme arme leur idéologie politique suivant une hiérarchie de pointe, mais y'a ceux qui voulaient faire régner au sein de leur propre clan, par les armes sans obéissance hiérarchique. Comme les politiques, l'institution militaire suit le chemin de la division. Nous pouvons voir la présence du clan pro sambi au sein de l'armée, mais également le clan pro opposition au sein de cette même institution. Alors faut-il croire qu'une influence de clan a pu orchestrer l'assassinat du Colonel ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

La négation de cette question demeure douteuse dans la mesure où l'acte criminel s'est produit dans cette période. Nous sommes conscients par ailleurs, que la lumière de cette affaire peut se faire délicatement au sein de ces deux divisions dans cette institution militaire et au sein même de la mouvance présidentielle. Vue qu'après l'assassinat du Colonel, le Président Sambi a été contraint de signer un accord politique proposé par la communauté internationale fixant un chronogramme électoral, après l'adoption de la loi du congrès qui avait fixé les élections harmonisée en novembre 2011 jusqu'à là contestée par l'opposition. Mais qui peut oser enquêter le Général ou le Président de la République ? C'est très risquer pour certains, confiés à des gros portefeuilles de fonction, dans un pays comme les Comores qui est actuellement en voie de démocratisation.

Cette affaire demeure donc une désolation absolue au sein de la justice comorienne, jusqu'ici sans témoignage des suites de l'enquête judiciaire mise en place au lendemain de cet acte barbare. Déguisée par la peur des armes et substitution de fonction, la justice manifeste une incapacité voire une incompétence de gestion judiciaire. Elle est compromise et risque gros puisque ce n'est pas en cachant la vérité qu'elle est réellement protégée. Depuis une belle lurette, la justice comorienne, connait des difficultés en termes des affaires colossales comme celle-ci et n'arrive jamais à défier l'ombre autoritaire au profit de la logique des choses.

Donc, voilà une idée pouvant laisser le chemin de la logique judiciaire et, prions ainsi que d'ici peu de temps, l'enquête judiciaire ouverte dans cette affaire, trouve une issue favorable.

Par ***ISSA SAID***

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés